

De : Gordon Edwards [<mailto:ccnr@web.ca>]

Envoyé : 23 mai 2014 11:45

À : uranium

Objet : Une motion adoptée par l'Assemblée nationale

### *Une motion adoptée par l'Assemblée nationale*

Pendant mon discours avant la Commission mardi soir à Montréal, j'ai mentionné le fait que l'Assemblée nationale a adoptée une motion qui s'oppose à l'importation des déchets hautement radioactifs (sous forme de combustible irradié) pour stockage permanent sur la territoire de Québec. Le président m'a demandé de donner le citation -- qui suit.

La combustible irradié est, en fait, l'uranium transformé en des centaines de variétés de produits de fission, qui sont les morceaux brisés des atomes d'uranium, et les éléments "transurancic" comme neptunium, plutonium, américium, curium, etc., qui sont les atomes plus lourde que l'uranium créé par l'absorption d'un neutron ou plusieurs neutrons.

La chose important est que tout l'uranium qui est exporté et employé comme combustible nucléaire deviendra le combustible irradié qui est de millions de fois plus radioactifs and plus dangéreux que l'uranium lui-même.

Est-ce que la population québécoise veut participer dans ce processus de création des déchets hautement radioactifs sans cesse? Evidemment le Québec ne veut pas accepter la responsabilité de les stocker pour l'éternité sur notre territoire!

Gordon Edwards.

## Les travaux parlementaires

**38<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session**  
(début le 8 mai 2007)

**Débats de Assemblée nationale**  
**Le jeudi 30 octobre 2008, 15 h 25**  
(non révisé)

**Le Vice-Président (M. Picard):** M. le député de Vachon.

**M. Bouchard:** M. le Président, je demande le consentement de cette Chambre pour présenter, conjointement avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le député de Marguerite-D'Youville, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec de déchets et de combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.»

**Le Vice-Président (M. Picard):** Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

**M. Pelletier (Chapleau):** Il y a consentement pour qu'elle soit adoptée sans débat.

**Le Vice-Président (M. Picard):** Cette motion est-elle adoptée sans débat?

**Des voix:** Adopté.